**1    - ENGAGEMENT DESCLUBS POUR LA SAISON 2020/2021**

**2 Club amateur**

**Le dossier d’engagement doit être constitué de pièces suivantes :**

 1       - Une fiche d’engagement dans les compétitions (imprimé à télécharger du site de la Ligue);

 2       - Une copie de l’agrément du club, s’il y a changement;

 3       - Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et des structures du football;

 4       - Quitus délivré par la ligue d’origine pour les clubs changeant de ligue;

 5       -Une attestation délivrée par la compagnie d’assurance relative aux contrats couvrant l’ensemble des membres du club, pour la saison 2020-2021, conformément au règlement des championnats de football amateur;

 6       - Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l’infrastructure sportive concernée;

* Une fois que les clubs choisiront le stade où ils accueilleront ont  leurs adversaires avant le coup d’envoi du championnat, ils n’auront plus la latitude de changer de domiciliation sauf pour une meilleure infrastructure dans la même wilaya.
* Les clubs contraints de jouer en dehors de leur wilaya, peuvent être domiciliés en cours de saison dans le stade de leur wilaya après homologation de celui-ci par la commission concernée.
* Le paiement des frais d’engagement dans les compétitions et les éventuels arriérés doit se faire par un chèque de banque ou virement bancaire;

 7- Le bilan financier de l’exercice 2019et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.